

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 95 (1969)
Heft: 10

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

partielle que l'assemblée des délégués a approuvé et transmis à l'assemblée générale pour ratification. Peut devenir membres collectifs et collaborer à l'activité des groupes professionnels, les personnes morales, corporations publiques ou privées. Cette modification partielle des statuts doit être considérée comme une première étape d'une révision plus profonde des structures de la société. La Commission des structures a accompagné sa proposition de révision partielle des statuts d'un rapport important sur les questions essentielles à examiner.

M. Gfeller se plaint que l'assemblée générale, qui est l'organe suprême de la société, soit convoquée en fin d'après-midi et pose la question de savoir quel est le rôle exact de l'assemblée générale.

Le président répond que dans les grandes associations, c'est l'assemblée des délégués qui exerce le pouvoir législatif et que l'assemblée générale a plutôt un rôle formel de ratification.

Le vote sur la proposition de révision partielle suit ces explications. Cette révision est acceptée à une très grande majorité.

3. Proposition de l'assemblée des délégués du 14 décembre 1968 concernant le règlement de base pour les groupes professionnels de la SIA

Le président explique que le Comité central et l'assemblée des délégués sont d'avis que pour les groupes professionnels, un règlement de base qui fixe le cadre général est nécessaire. L'assemblée des délégués a approuvé ce règlement et y a apporté des modifications qui sont soumises également à l'assemblée générale. Les groupes professionnels, *Fachgruppen* en allemand, seront appelés dorénavant en français *groupes spécialisés*.

Le règlement de base est ratifié par l'assemblée générale à une forte majorité.

4. Divers

Le président rappelle que la prochaine assemblée générale aura lieu à Montreux, le 10 mai 1969.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée est close à 16 h. 45.

Le rapporteur :

M. BEAUD.

Communiqués du secrétariat général

Colloque thermodynamique à l'EPF Zurich

Selon une communication du professeur Dr Grassmann de l'EPF Zurich, ce colloque aura lieu les 25 et 26 septembre 1969 à Zurich, sous le patronage du VDI, avec la participation de spécialistes de haut niveau en thermodynamique, sur invitation personnelle.

La SIA a été priée d'annoncer un nombre limité de participants. Les maisons et les membres de la SIA intéressés peuvent s'annoncer au secrétariat général jusqu'à la fin du mois de mai, s'ils pensent remplir les conditions de participation.

Inscriptions dans les répertoires téléphoniques par professions

Nous rappelons aux membres de la SIA qui désirent se faire inscrire dans un des répertoires téléphoniques établis par professions qu'ils doivent s'en tenir aux « Directives concernant la publicité » du 20 août 1954, éditées par la SIA. Ce document peut être consulté ou commandé au Secrétariat général de la SIA, Beethovenstrasse 1, case postale, 8022 Zurich.

Nous donnons ci-après quelques exemples d'inscriptions autorisées :

- a) *Liste des bureaux d'architectes* d'une localité
Jean Durand, arch. SIA, dipl. EPUL
Rue, numéro de téléphone
- b) *Liste des bureaux d'ingénieurs* d'une localité
Pierre Dupont, ing. civ. SIA, dipl. EPF
Bâtiments et ouvrages d'art
Rue, numéro de téléphone
Henri Mathey, ing. méc. SIA
Chauffage, ventilation, climatisation
Rue, numéro de téléphone

Il est donc permis d'indiquer le domaine d'activité principal, mais sans entrer dans les détails.

Le nom peut être imprimé en caractères gras.

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

(Voir page 7 des annonces)

SERVICE TECHNIQUE SUISSE DE PLACEMENT

(Voir page 8 des annonces)

Rédaction : F. VERMEILLE, ingénieur

INFORMATIONS DIVERSES

Le nouveau voilier olympique SOLING

(Voir photographie page couverture)

Comme on le sait, le SOLING remplacera le 5,5 m. J.I. aux prochains jeux olympiques.

Il s'agit d'un monotype en fibre de verre, dessiné en 1967 par l'architecte naval norvégien Jan Herman Linge.

C'est un bateau à quille, rapide et d'un prix modéré, qui se prête aussi bien à la régate qu'à la promenade.

Caractéristiques :

Longueur totale	8,15 m
Longueur de flottaison	6,10 m
Largeur	1,90 m
Tirant d'eau	1,30 m
Surface vélique	21,70 m ²
Poids	1000 kg

Sa coque étant en plastique, ou pour être précis, en Polyester renforcé à la fibre de verre, l'IYRU (Union Internationale du Yachting) a sélectionné POLYFORM-Plasticoffre SA pour sa fabrication en Suisse.

La réputation du SOLING-Polyform a dépassé nos frontières. En effet, plusieurs unités ont déjà été exportées en Belgique, en France, en Italie et même aux USA. Ce bateau s'est d'autre part brillamment classé aux récentes régates de Gênes et de Marseille.

Les tissus, nattes et autres renforts en verre textile utilisés dans la fabrication du SOLING proviennent de l'usine voisine de FIBRES DE VERRE S.A., à Lucens.